



# ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

exportations

Question écrite n° 4948

## Texte de la question

M. Jean-Claude Viollet attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur la nécessité d'encourager le rôle des PME dans l'internationalisation de l'économie française. L'évolution du commerce extérieur de la France au premier semestre 2002 révèle en effet une reprise heurtée des échanges de la France et une place limitée des PME dans les exportations de notre pays. Ainsi, si l'on ne considère que les PME indépendantes, leur contribution au commerce extérieur atteint à peine 21 %. Or, force est de constater que la présence des entreprises françaises, et tout particulièrement des PME, sur les salons à l'étranger est souvent largement inférieure à celle de leurs principaux concurrents, notamment européens. Plus que jamais, il apparaît donc nécessaire de préserver les organismes de soutien au commerce extérieur (UBIFRANCE et Centre français du commerce extérieur), afin de permettre, entre autres, une participation française accrue aux manifestations et foires à l'étranger. C'est pourquoi il lui demande s'il envisage de renforcer les moyens budgétaires mis à la disposition d'UBIFRANCE dans la prochaine loi de finances pour 2003 et, plus largement, quelles mesures pourraient être prises pour favoriser une plus grande contribution des PME aux échanges internationaux. - Question transmise à M. le ministre délégué au commerce extérieur.

## Texte de la réponse

Les organismes UBIFRANCE et Centre français du commerce extérieur (CFCE) sont chargés respectivement de la promotion des entreprises françaises sur les marchés extérieurs et de l'information de ces mêmes entreprises en assurant la diffusion auprès de ces dernières des données collectées par tout le réseau de la direction des relations économiques extérieures (DREE), et plus spécialement des missions économiques à l'étranger. Ces deux organismes travaillent en étroite collaboration avec les 154 missions économiques du réseau de la DREE et il s'agit bien de renforcer et de rendre plus cohérente leur action. Afin d'apporter aux entreprises françaises, et aux PME au premier chef, des prestations encore plus pointues et répondant encore plus précisément à leurs besoins spécifiques, il est nécessaire de procéder à une harmonisation des méthodes, voire des équipes de travail, selon des divisions similaires à l'intérieur des deux organismes, dans un esprit de plus grande concertation, entre les organismes eux-mêmes, et avec le reste des intervenants du dispositif d'aide au commerce extérieur : réseau DREE bien entendu - en France (direction régionale du commerce extérieur) et à l'étranger (missions économiques), mais aussi réseau consulaire (chambres de commerce et d'industrie en France et à l'étranger, fédérations professionnelles), et réseau d'appui régional. C'est pourquoi, le ministre délégué au commerce extérieur a demandé à MM. Jean Lévy et Bernard Testu de lui remettre un rapport d'évaluation des services et des produits de ces organismes, en leur demandant de vérifier leur adéquation avec les attentes des entreprises clientes, leur utilité et leur pertinence. Parallèlement, il a également demandé à Mme Clara Gaymard, sous-directrice de la direction des relations économiques extérieures, de lui présenter des propositions d'actions concrètes visant à soutenir le commerce courant des entreprises et à les encourager à se tourner vers l'exportation. Le ministre délégué au commerce extérieur considère en effet que le dispositif privilégie insuffisamment les actions de promotion, notamment la participation aux salons à l'étranger, par rapport à certains des voisins étrangers et qu'il conviendrait de promouvoir l'utilisation de la procédure du

volontariat international en entreprise. Son ambition est de créer pour les entreprises, et notamment les PME, un environnement plus favorable à leur internationalisation et de leur apporter des outils performants, plus ouverts sur les actions collectives de promotion. Un rapprochement des deux organismes pourraient être envisagé afin d'offrir un portail de services aux entreprises, de favoriser des synergies et de renforcer l'efficacité de notre dispositif. Dans l'attente de ces réformes, les moyens accordés par l'Etat à ces organismes sont rigoureusement maintenus dans le projet de loi de finances pour 2003 à hauteur de 39,85 millions d'euros pour l'ensemble, au même niveau qu'en 2002.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Claude Viollet](#)

**Circonscription :** Charente (1<sup>re</sup> circonscription) - Socialiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 4948

**Rubrique :** Commerce extérieur

**Ministère interrogé :** économie

**Ministère attributaire :** commerce extérieur

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 21 octobre 2002, page 3658

**Réponse publiée le :** 2 décembre 2002, page 4603